

2009/1752 - REVITALISATION DES COMMERCE DE PROXIMITE :  
FIN DE LA PREMIERE PHASE DE L'OPERATION URBAINE  
LYON 4E - APPROBATION D'AVENANTS A  
CONVENTIONS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU  
COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 septembre 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Depuis janvier 2007, le 4<sup>e</sup> arrondissement est inscrit dans un dispositif d'opération urbaine visant à structurer et développer le tissu commercial et artisanal. Les partenaires, à savoir : l'Etat, la Ville de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, l'Association des commerçants et artisans Lyon Côté Croix-Rousse et l'Association Lyon Croix-Rousse Métiers d'Art ont travaillé en cohérence avec le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) de l'agglomération lyonnaise, pour répondre aux enjeux suivants :

- renforcer l'attractivité du plateau de la Croix-Rousse ;
- favoriser la venue de nouveaux acteurs économiques ;
- faire de la Croix-Rousse un pôle commercial majeur ;
- drainer une zone de chalandise plus large ;
- freiner l'évasion commerciale.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été menées durant la phase 1 de l'Opération Urbaine :

- initier une démarche de progrès pour les commerces de la Croix-Rousse : 12 commerçants accompagnés dans le cadre de la démarche qualité point de vente ;
- doter la Croix-Rousse d'un professionnel du développement commercial et artisanal : coordination de l'opération urbaine par une chef de projet FISAC ;
- créer un outil innovant de suivi de l'évolution des rez-de-chaussée : lancement de l'outil partenarial le 22 avril 2009 ;
- réaliser des diagnostics commerciaux et organiser des tables rondes consommateurs : la réalisation d'études par la CCI afin de prévoir le commerce futur sur la Croix-Rousse. Présentation le 15 mai 2009 à la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement ;
- mettre en œuvre une stratégie communication interne et externe : présentation lors d'une soirée événementielle, de la nouvelle identité (nom, logo, charte graphique) de l'Association et de ses nouveaux outils de communication dont un guide du commerce Croix-Roussien ;

- proposer des opérations événementielles fédératrices et novatrices : organisation de la ferme de Noël en 2006. Cet événement a remporté un vif succès ;
- promouvoir le tissu commercial et artisanal à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication : 138 commerces identifiés sous formes de vignettes sur le site Achat Ville – 9 sites individuels créés ;
- sensibiliser, conseiller et accompagner les commerçants dans une réflexion sur l'importance de l'architecture lumière des vitrines : un prestataire, professionnel de l'architecture lumière, a apporté un conseil aux commerçants en vue d'améliorer l'éclairage de leur vitrine ;
- valoriser le territoire par la mise en valeur de l'espace marchand : réalisation d'illuminations dans une logique développement durable – décoration des luminaires publiques par des motifs floraux ;
- favoriser l'accessibilité de la Croix-Rousse : un nouveau parking de 440 places au cœur de la Croix-Rousse, inauguré en avril 2007 ;
- valoriser les caractéristiques d'attractivité du pôle de la Croix-Rousse : réalisation d'un plan guide touristique avec l'identification de 4 parcours intégrant sur 2 parcours, la partie commerce ;
- mettre en avant la filière des métiers d'art : deux salons des métiers d'art ont été organisés les 17 et 18 novembre 2007 et les 17 et 18 mai 2008 sur la place de la Croix-Rousse ;
- évaluer le dispositif. Action en cours ;
- après un an et demi de travail sur cette première phase, le FISAC a permis de continuer et d'amplifier l'effort précédemment engagé par les partenaires pour établir, partager une vision claire de l'état du commerce et agir pour infléchir les tendances identifiées.

Cette première phase du FISAC a permis d'agir sur les 3 axes prédéfinis :

↳ Elle a permis à l'Association de commerçants de passer un cap en lui permettant de s'organiser et de changer d'identité tout en développant des événements de qualité.

↳ Elle a permis de proposer des actions de professionnalisation aux commerçants tout en dotant la Croix-Rousse d'un outil performant de suivi des rez-de-chaussée.

↳ Enfin, ce programme d'action a permis de travailler en lien avec les acteurs du Tourisme et des métiers d'Art, éléments essentiels pour le rayonnement de l'arrondissement et réussir le pari de la mise en œuvre d'actions pour rendre plus attractif cet arrondissement de Lyon auprès des Lyonnais mais aussi de toute

personne de passage à Lyon. Une évaluation de la première phase du FISAC est en cours de lancement.

Partant du bilan positif de la phase 1 et de ce constat, les partenaires ont validé en comité de pilotage du 28 novembre 2008 le dépôt d'un projet d'opération urbaine phase 2 auprès du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Comme le prévoient les termes des conventions conclues entre la Ville de Lyon et les partenaires, la Ville peut verser à chaque organisme les acomptes des subventions correspondant aux actions acquittées.

### 1. Association Lyon Côté Croix-Rousse

La Ville de Lyon versera à l'Association Lyon Côté Croix-Rousse les aides suivantes :

Actions sous maîtrise d'œuvre Lyon Côté Croix Rousse	Subvention Etat		Subvention Ville de Lyon	
	Montant	%	Montant	%
<b>FONCTIONNEMENT actions acquittées</b>				
Stratégies de communication	2700	12 (solde)	180	12 (solde)
Attractivité de la Croix Rousse	990.50	25 (solde)	2759.50	25 (solde)
Sous-total	3690.5		2939.5	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>6630</b>			

Un avenant n° 3 à la convention du 26 juin 2007 conclue entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon Côté Croix-Rousse précise le montant des subventions versées.

### 2. CCI de Lyon

Actions sous maîtrise d'œuvre CCI de Lyon	Subvention Etat		Subvention Ville de Lyon	
	Montant	%	Montant	%
<b>FONCTIONNEMENT action acquittée</b>				
Démarche de progrès commerce	2720	16 (solde)	800	16 (solde)
Sites internet	- 660	6 (solde)	-	-
Sous-total	2060		800	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>2860</b>			

Un avenant n° 2 à la convention du 26 juin 2007 conclue entre la Ville de Lyon et la CCI de Lyon précise le montant des subventions versées.

## **I - Récapitulatif des subventions à verser par la Ville de Lyon**

DEPENSES	Maîtrise d'œuvre partenaires	
	Subvention Etat	Subvention Ville de Lyon
Fonctionnement	5750.5	3739.5
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>9490</b>	

Vu la décision n° 06-0939 du 8 janvier 2007 du Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales ;

Vu les délibérations n° 2007/8599 du 17 décembre 2007, n° 2008/171 du 26 mai 2008 et n° 2008/830 du 25 novembre 2008 ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Economie locale, Relations internationales, Université ;

## **DELIBERE**

1. Les avenants susvisés, établis entre la Ville de Lyon, l'Association Lyon Côté Croix-Rousse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon sont approuvés.

2. M. le Maire est autorisé :

- à signer lesdits documents.
- procéder à l'appel de fonds auprès de l'Etat ;
- verser les subventions à l'Association Lyon Coté Croix-Rousse ;
- verser les subventions à la Chambre de Commerce et d'Industrie de

Lyon.

3. Les imputations budgétaires pour l'exercice 2009 sont les suivantes :

➤ Section fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées :

- sur le programme : DEVELOPMENT ; opération : FISAC ; nature comptable : 6574 ; fonction : 94 ; chapitre : 65 ; ligne de crédit : 44037 pour un montant de 6630 € ;

- sur le programme : DEVELOPMENT ; opération : FISAC ; nature comptable : 65738 ; fonction : 94 ; chapitre : 65 ; ligne de crédit : 45309 pour un montant de 2 860 €.

- Les recettes afférentes seront inscrites au programme : DEVELOPMENT ; opération : FISAC ; nature comptable : 74718 ; fonction : 94 ; chapitre : 747 ; ligne de crédit : 45351 pour un montant de 5 750,50 €.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

M. O. FONDEUR